

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –
Service parc automobile

**CESSION D'UN VÉHICULE AVEC
LA SOCIÉTÉ TALLERES TRABA**

N° 2026- D - 109

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°29 du 6 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à une mise en vente par un cabinet d'expertise, est approuvée la cession du véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable 24/03/2026
Benne à ordure	CW-512-VV	2 649 €	DCHET2013REP RI060 (carrossage) DCHET2013REP RI062 (LC) DCHET2013REP RI058 (châssis) + PUB	17/07/2013	58 783,40 (carrossage) 16 624,40 (LC) 96 638,45 (châssis) + 2 338,20 € (pub) €	0

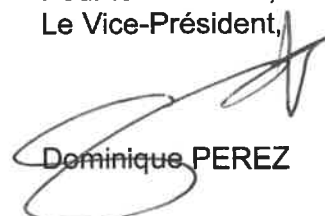
La société Talleres traba située As bouciñas-Portobravo à LOUSAME, se porte acquéreur du véhicule au prix de 2 649 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 020.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08 JUIN 2026

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Dominique PEREZ

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08 JUIN 2026
Publié ou notifié,
Le 08 JUIN 2026